TERRIBLE CATASTROPHE

Un homme tué et deux autres blessés.

Négligence du chemin de fer Illinois Central.

Hier soir, un peu avant sept heures, une terrible catastrophe a eu lieu sur l'avenue Louisiana, entre les rues Clara et Willow.

La locomotive No 148, de la Compagnie de chemin de fer Illinois Central, en charge du conducteur Frank Kenner, et traînant 50 wagons, a déraillé près de la rue Clara, entraînant avec elle dix wagons.

Le conducteur a été lancé sur une barrière, de l'autre côté de la rue; mais, fort heureusement, il en a été quitte pour une foulure au pied droit. Le mécanicien Charles Daniels a eu la jambe droite fracturée en deux endroits et Rudolph Maherens, un jeune homme de 17 ans, employé comme messager par la compagnie, a été tué sur le coup.

Sur le train se trouvaient 150 ouvriers qui se rendaient chez eux. Heureusement ils avaient été placés sur les dernier wagons. L'ambulance a été mandée immédiatement. Les blessés ont été transportés à l'hôpital.

Daniels étant le seul grièvement blessé, les étudiants l'ont conduit dans l'amphithéâtre et ayant constaté deux fractures à la jambe, l'ont mis sous l'influence du chloroforme afin de procéder à l'opération nécessaire.

Il a été, en conséquence, impossible d'obtenir de lui aucuns détails de la catastrophe.

Le conducteur Kenner, interrogé par le représentant de l'*Abeille*, a déclaré qu'il se trouvait sur le troisième wagon; Daniels et Maherens étaient sur la locomotive, ainsi que le chauffeur R. F. Ricks.

Les deux serre-frein, Geo. Miller et J. J. Hayes se trouvaient sur le cinquième wagon. Les 150 ouvriers étaient dispersés sur les derniers cars. La locomotive marchait à une vitesse ordinaire quand, après avoir passé la rue Willow, elle a déraillé et a entraîné dix cars derrière elle.

Tous ceux qui se trouvaient dans les premiers cars ont été renversés. Le chauffeur a miraculeusement échappé à une mort presqu'inévitable. Il se trouvait directement derrière la valve de la locomotive; il n'a été que légèrement échaudé au visage.

La nouvelle a été télégraphiée à McComb City, et un car a été immédiatement envoyé pour enlever les débris. Les dommages s'élèvent à $3.000.

Maherens travaillait pour la compagnie depuis environ huit mois; il demeurait avec sa mère, rue Melpomène, près Willow.

Son corps a été transporté à la morgue, puis à la résidence de sa mère.

L'accident est dû à la négligence de la compagnie, les rails étant en très mauvais état.

HOTEL DE VILLE.

Il y a eu, hier, à 3 heures 15 de l'après-midi, un meeting spécial du Conseil de Ville. On y a lu les soumissions pour la fourniture de trois bateaux, devant servir à l'enlèvement et au transport des immondices. Le Conseil s'est prononcé en faveur de la soumission de M. J. McAdam, qui offre trois anciens bateaux, arrangés tout exprès pour faire le service requis, pour la somme de $650 chacun.

—Le maire par intérim, Brittin, a reçu, hier, une communication de citoyens et de propriétaires qui se plaignent du mauvais fonctionnement des phares électriques situés à l'embouchure des rues Crossman et Front. La pétition sera prise en considération, samedi prochain. On doit s'occuper en même temps de l'enquête recommandée sur l'éclairage électrique de la ville.

COMITÉ DES AMÉLIORATIONS PUBLIQUES.

La résolution de M. Clark, requérant le commissaire de Police et des Edifices publics de placer des enseignes à l'entrée des parcs et des places publiques, a été l'objet d'un rapport favorable.

L'ordonnance de M. Anderson, changeant le nom de la rue St-Claude, entre Champs Elysées et Derbigny, a été renvoyée à M. Anderson pour obtenir de plus amples informations.

Rapport favorable sur l'ordonnance de M. Herberger demandant la nomination d'un bureau de Commissaires pour l'avenue Washington à partir de Magazine jusqu'à l'avenue Carrollton.

La résolution de M. Moran en vue de permettre à la Compagnie d'Asphalte Barber d'établir et de faire marcher des chaudières dans le bloc borné par les rues Julie, Conti, Rocheblave et Lafayette, a été référée à l'ingénieur de ville.

La pétition de Chas Coffin et Cie en vue d'établir une buanderie à vapeur aux Nos 532 et 534, de la rue Julie, a été référée à l'ingénieur de ville.

Référée également à l'ingénieur de ville, la pétition de la "fabrique de miroirs et de glaces de la Louisiane," en vue d'établir une machine à vapeur aux Nos 307 et 309 de la rue Lafayette.

Référée encore à l'ingénieur de ville la pétition de M. Rhodes, pour installer une machine à vapeur avec ses bouilloires, rue Canal, entre St-Charles et Carondelet.

On a lu le rapport des commissaires du Square Clay. Ils demandent qu'on y élève une fontaine on jet d'eau dont le besoin s'y fait vivement sentir; que l'on y relève le terrain, afin d'y établir un drainage convenable; qu'on y place des bancs en fer et 20 bancs en bois pour le confort des dames qui viennent y prendre l'air; qu'on en enlève les chênes qui sont morts, ainsi que nombre d'autres arbres pourris qui menacent de tomber à chaque instant sur la tête des promeneurs.

Référé au comité de police et des édifices publics.

L'ordonnance de M. Brophy requérant la nomination d'un bureau de commissaires pour l'avenue Tulane a été l'objet d'un rapport favorable.

L'ordonnance relative à la boulangerie viennoise modèle a été renvoyée à l'avocat de ville.

Rixe.

Une difficulté a eu lieu, hier après-midi, à l'angle des rues Ste-Marie et Chippewa, entre Mat. Ryan, Nicholas Fitzgerald et deux nègres, Jesse Washington et John Clementine. Au cours de la querelle, ce dernier a reçu un coup de couteau dans le dos et son compagnon a été blessé à la tête.

Le poste du sixième precinct a été averti et les quatre hommes ont été mis en état d'arrestation.

Arrestation.

Carrie Johnson et Carrie Jones, deux jeunes femmes, se sont rendues, hier matin, dans le magasin de A. Schwartz, à l'angle des rues Bourbon et Canal, et profitant de la foule qui encombrait le magasin, ont volé une quantité d'objets.

Un des commis a vu les femmes et a fait avertir la police. L'officier Schafe est arrivé et les a mises en état d'arrestation.

Le juge Bizon, devant lequel elles ont paru, a fixé la caution à $250.

La loi du Dimanche,

Voila seulement deux fois que l'on tente de mettre strictement à exécution la loi du Dimanche et, déjà, l'on se plaint, à tort ou à raison des excès de pouvoir, des actes abitraires de la police.

Trois arrestations ont été faites, dimanche, dans le second district; la première, celle de Pierre Pegot, rue Madison, entre Chartres et Decatur, par les officiers McCay et Economides; la seconde, celle de John Petrovitch, rue Dumaine, entre Decatur et Chartres, par les officiers McCay et Kingman; la troisième, celle de Mme A. Delbasty, qui tient une épicerie et une buvette, coin Dauphine et St-Louis, par l'officier Fordyce; ces trois personnes ont été écrouées à la station du troisième precinct et y ont passé la nuit, sans pouvoir fournir aucune caution, à cause, dit-on, du dimanche. Ce jour-là, pas de mise en liberté possible, même sous caution; mais toute grave que soit l'affaire en elle-même, ce n'est qu'une bagatelle auprès de ce qui se serait passé, au dire du moins, de Mme Delbasty. Cette dame accuse l'agent Fordyce qui a fait son arrestation, de s'être fait souvent donner de l'argent, de s'être introduit chez elle, et de s'être fait servir, lui et ses amis, sans payer un sou. Elle l'accuse, enfin, de lui avoir, plusieurs fois, extorqué de l'argent. C'est une affaire qui, paraît-il, va se décider devant le Bureau de police, en dehors de la violation de la loi du dimanche, qui est du ressort des tribunaux.

Mme Delbasty a dû fournir, comme ses deux compagnons d'arrestation, une caution de $500 et aura, pour ce fait, à comparaître devant la Cour Criminelle.

D'un autre côté, on cite un excès de pouvoir que nous devons également relater. Dimanche, le propriétaire d'un grand café, rue du Camp, avait complètement fermé. A un moment donné, il a voulu rentrer dans la salle de son établissement, afin d'y prendre pour le dîner de sa famille probablement, des viandes et des fruits qui étaient enfermés dans la glacière. Opposition d'un officier de police qui se trouvait là et a déclaré que si le propriétaire rentrait chez lui, il serait immédiatement arrêté.

(Communiqué.)

FAIR GROUNDS.

Grand Pique-nique et Festival des Employés des Cars Trolley.

L'Association de bienfaisance mutuelle des employés de la Compagnie de Traction de la Nouvelle-Orléans est assurément une des plus considérables et une des plus dignes des sympathies du public quel y ait parmi nous. Il y a une année à peine qu'elle s'est fondée et elle compte déjà 800 membres. Obligée, comme elle l'est, de fournir à ses sociétaires des secours en argent et en médicaments, de leur procurer des funérailles convenables à eux et à leurs familles, elle a à faire de grosses dépenses que les cotisations ne suffisent pas à couvrir.

C'est pour cette raison qu'elle s'est vue forcée de donner aux Fair Grounds un festival qui aura lieu le 16 et le 17 courant.

Elle n'a rien épargné pour donner de l'éclat à cette fête. Des orateurs de premier ordre s'y feront entendre; entr'autres, MM. E. H. Farrar et le sénateur A. G. Romain.

L'orchestre Paoletti du West End a été engagé pour cette circonstance solennelle; il y exécutera les plus brillants morceaux de son répertoire, de 2 à 5 heures du soir.

Engagées également, deux autres bandes de musique, à l'intention des danseurs et des danseuses qui pourront s'en donner à cœur joie et se livrer à leur plaisir favori.

Il y aura aussi des courses de bicycles, sous la direction de MM. Ch. H. Fenner et W. W. Hodgins MM. le shérif Uniacke, John Ryan Hart, Mille, Lambert se sont chargés de diriger les courses.

Ils sauront leur donner un attrait tout à fait exceptionnel.

Dans le programme nous voyons figurer les courses de "Cow Boys," qui ont obtenu un si grand succès aux abattoirs et celles des laitiers.

Signalons aussi les courses de cabris dont le succès d'enthousiasme est assuré d'avance.

Le lundi soir, grand feu d'artifice, le plus beau peut-être que l'on aura jamais vu à la Nouvelle-Orléans et que prépare M. Jos. Pocorni.

Citons parmi les pièces principales, un char électrique, en plein mouvement—30 pieds de long sur 12 de large—la Prospérité—les Chutes du Niagara—le Squelette dansant.

Voilà assurément plus d'attractions qu'il n'en faut pour engager le public à se rendre en masse à cette double fête. Le public est généreux et les employés des chemins de fer lui sont profondément sympathiques. Il n'y a là dessus qu'une voix dans la population qui les voit à l'œuvre et se rend compte tout à la fois du travail qu'ils font et de la lourde responsabilité qu'ils encourent. Il y aura donc foule, les deux jours, au festival des "Trolley Cars Boys." Le prix d'entrée est d'ailleurs minime: 25 sous par personne et les enfants au dessous de 12 ans ont leur entrée gratis.

Base Ball.

New Orleans, 6; Montgomery, 4.
New York, 7; Brooklyn, 2.
Pittsburg, 10; Cleveland, 6.
Boston, 8; Philadelphia, 3.
Baltimore, 11; Washington, 4.

Collision.

A cinq heures et demie, hier après-midi, une collision s'est produite, à l'angle des rues St-Pierre et Roman, entre deux charrettes, l'une conduite par Gorez Fuch et l'autre, par un nègre inconnu.

Fuch a été renversé à terre et grièvement blessé.

A Port Eads.

Port Eads, 10 août, six heures du soir—Vent du sud, temps chaud et couvert en partie.

Arrivés:

La nuit dernière à dix heures, vapeur américain El Paso, de New York; au Southern Pacific.

Hier soir, vapeur allemand Galicia, de Hambourg; à Heletta et Stoddart.

Vapeur anglais Barbadian, de Liverpool par voie de Swansea; à M. J. Sanders.

La nuit dernière, vapeur norwégien Jarl, de Bocas del Toro; à la Bluefields Banana Company.

A neuf heures du matin, vapeur américain Stillwater, de Puerto Cortez par voie de Belize; à la Royal Mail Line.

Vapeur français Campana, de Rio de Janeiro; à S. V. Formaris et Cie.

Sombré.

Hier, à sept heures du matin, une barge contenant des objets ménagères, a sombré dans le fleuve, à la hauteur de la rue Race.

NOUVELLES A LA MAIN.

Coups de pied.—Albert Desforges, le conducteur de M. F. Levy, coin Orléans et Robertson, se trouvait sur sa charrette, hier matin, lorsque le mulet lui a lancé deux coups de pied dans l'estomac. Il a été pansé dans une pharmacie des environs, puis transporté chez lui, rue Kerlerec, 1618.

Vols.—Ces jours derniers un voleur s'est introduit dans la demeure de Lee Franklin, rue Clara 1309, et a fait siens des bijoux et des vêtements évalués à $50.

—La résidence d'Edonard Fallon, rue St-Roch, 1525, a été visitée, l'avant-dernière nuit, par un voleur qui en a emporté une montre ainsi que des vêtements.

Chute.—Dimanche matin, à huit heures, Louis Morgan, en descendant d'un char électrique à l'angle des rues Decatur et Canal, est accidentellement tombé et s'est grièvement blessé au visage. Il a été conduit à son domicile, rue Decatur 369.

OFFICIEL.

Assemblée Générale

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Session régulière de l'année 1896.

No 39.] LOI

Pourvoyant au paiement des honoraires d'avocats pour services rendus par Saunders, Miller, Smith & Hirsch, à la Cour Suprême des Etats-Unis, dans l'affaire de William B. Eldridge vs le Bureau des Ingénieurs d'Etat et Pierre J. Trézevant, contracteur, concernant la constitutionalité des lois des levées de cet Etat, et allouant la somme de quinze cents dollars à prendre du fonds général des Ingénieurs.

Attendu qu'un procès a été intenté à la Cour de Circuit des Etats Unis pour le district ouest de la Louisiane en l'année 1880, par William B. Eldridge contre le Bureau des Ingénieurs d'Etat, et Pierre J. Trézevant, contracteur, pour interdire la construction d'une levée sur la plantation du Plaignant, dans la paroisse Est Carroll, en vertu d'un contrat fait avec le Gouverneur sur la recommandation dudit Bureau, conformément à la loi de 1879, ladite interdiction étant demandée parce qu'il est prétendu que les lois de levées de l'Etat sont inconstitutionnelles.

Attendu que, à la requête du Président et de certains membres du Bureau du Cinquième District de levées judiciaire, MM. Saunders, Miller, Smith et Hirsch, de la Nouvelle-Orléans, ont représenté ledit Bureau d'Etat et le contracteur dans ladite affaire à la Cour Suprême des Etats-Unis devant laquelle ce procès a été porté en appel et ont réussi à maintenir la validité de ladite Législation de levée, qui était et est une question de première importance à tous les districts de levées aussi bien qu'à l'Etat; et

Attendu que la somme de quinze cents dollars est une juste et raisonnable compensation pour les services dessdits avocats en la circonstance; et

Attendu que la même somme devrait être allouée parmi les divers Bureaux de levées et payés des sommes contribuées par eux maintenant; donc,

Section 1ère.—Il est décrété, par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la réclamation de Saunders, Miller, Smith et Hirsh, pour la somme de quinze cents dollars pour services rendus par eux dans l'affaire mentionnée dans le préambule ici, est allouée, à prendre du fonds général des ingénieurs dans le trésor, et ladite somme est ici allouée en conséquence sur le mandat de l'Auditeur contre ledit fonds.

S. P. HENRY,
Orateur de la Chambre des Représentants.

R. H. SNYDER,
Lieutenant-gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 6 juillet 1896.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme,

GEO. SPENCER,
Sous-secrétaire d'Etat.

No 40] LOI

Autorisant l'Enregistreur du Bureau des Terres de l'Etat à faire un choix de toutes les terres non choisies et choisies par erreur revenant à l'Etat d'après divers dons congressionnels; et permettant d'exécuter à leur terminaison tout procès pour le recouvrement de toute réclamation et de tout litige où l'Etat a un intérêt quelconque actuellement pendant devant l'Officier Général des Terres à Washington et faisant les allocations nécessaires à cet égard.

Section 1ère—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que l'Enregistreur du Bureau des Terres de l'Etat, est par la présente loi autorisé à faire un choix de la part de l'Etat de toutes les terres choisies ou choisies par erreur, données par divers actes du Congrès à l'Etat pour divers objets.

Sec. 2. Il est de plus décrété, etc., Que l'Enregistreur du Bureau des Terres de l'Etat est par la présente autorisé à et requis de poursuivre jusqu'à sa terminaison, le plus tôt possible, toute affaire de réclamation et autres dans lesquelles l'Etat a un intérêt actuellement pendant, ou qu'il pourra découvrir être de l'intérêt de l'Etat de porter devant le Bureau Général des Terres à Washington.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que la somme de mille dollars, ou telle partie qui en sera nécessaire, est ici allouée, à prendre de tout argent dans le trésor, dont il n'aura pas été disposé autrement, dans le but de défrayer les dépenses nécessaires encourues en faisant le choix et dans la poursuite des réclamations de terres, et des affaires ici autorisées.

S. P. HENRY,
Orateur de la Chambre des Représentants.

R. H. SNYDER,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 6 juillet 1896.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme,

GEO SPENCER,
Sous-Secrétaire d'Etat,

No 41.] LOI

Pour rendre aux acquéreurs de propriétés en vertu de la loi 80 de l'année 1888, le prix déboursé quand les titres des propriétés sont entachés de nullité, ou quand possession de la propriété ne peut s'obtenir en raison d'une possession antérieure par une autre personne possédant des titres valides.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que tout acquéreur d'une propriété en vertu de la loi 80 de 1888, dont les titres seront déclarés nuls par une cour de compétente juridiction, ou tout acquéreur qui ne parviendra pas à obtenir possession de la propriété parce qu'une autre personne en aura obtenu possession antérieurement, munie de bons titres, cet acquéreur aura le droit de demander qu'il lui soit rendu la somme payée pour la propriété, à la condition qu'une preuve suffisante en soit donnée à l'Auditeur des Comptes de l'Etat.

Sec. 2.—Il est en outre décrété, etc., Que la somme de Cinq mille dollars ($5,000) on telle partie qui en sera nécessaire, est allouée, à prendre des revenus de l'année 1896 et des précédentes années, pour remplir les conditions de cette loi.

Sec. 3.—Il est en outre décrété, etc., Que toutes les lois ou parties de lois contraires à celles-ci sont révoquées.

S. P. HENRY,
Orateur de la Chambre des Représentants.

R. H. SNYDER,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 6 Juillet 1896.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:

GEO. SPENCER,
Sous-Secrétaire d'Etat.

No 42.] LOI

Faisant une allocation spéciale pour payer les dépenses encourues par le Bureau d'Arbitrage en vertu des dispositions de la loi 139 de 1894.

Attendu qu'en vertu des dispositions de la loi 139 de 1894, un Bureau d'Arbitrage pour le règlement des différends entre les patrons et les employés a été nommé, et que la rémunération des membres de ce Bureau a été fixée par ladite loi, mais qu'il n'a été pourvu à aucune fonds pour le paiement de cette rétribution; et attendu que ledit Bureau s'est réuni conformément aux aux dispositions de cette loi 139 de l'année 1894, et à des dépenses pour services de commis qu'il convient de payer; donc

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la somme de mille trois cent quarante-trois dollars et vingt cinq sous ($1,343 25) est ici allouée pour payer les membres dudit Bureau le *per diem* et les frais de voyage alloués par la section 13 de la loi 139 de l'année 1894, et pour payer les dépenses encourues par l'emploi de commis et sténographes par ledit Bureau d'Arbitrage.

S. P. HENRY,
Orateur de la Chambre des Représentants.

R. H. SNYDER,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 6 juillet 1896.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:

GEO. SPENCER,
Sous-Secrétaire d'Etat.

No 43] LOI

Faisant une allocation pour payer Von Meysenburg, conseil allemand et agent des légataires absents de Marie Kalbo Fronne, la somme de $472 70 versée dans le Trésor d'Etat le 23 avril 1895.

Attendu que due preuve a été faite par un avis public publié trente jours de l'intention de présenter cette loi, comme le requiert l'Article 48 de la Constitution de l'Etat.

Section 1ère.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la somme de Quatre cents soixante douze dollars et soixante-dix sous, est ici allouée à prendre du fonds de sécurité du Trésor de l'Etat pour payer Von Meysenberg, l'agent légal des légataires absentes de Marie Kalbo Fronne, c'est-à dire Minna Galwardt, Minna Thiel et Mme Frédérick-Schult, pour rembourser et payer aux dites personnes la somme versée dans le Trésor de l'Etat pour leur compte prise de l'avoir de la succession de ladite Marie Kalbo Fronne, le 23 avril 1895.

Sec. 2.—Il est en outre décrété, etc., que le trésorier d'état paiera la susdite somme du trésor, sur la production d'une copie dûment certifiée d'un jugement de la cour, d'après lequel la dite succession a été ouverte, reconnaissant les dites personnes, Minna Galwardt, Minna Thiel et Mme Frédérica Schult, comme étant les légataires absentes de la dite Marie Kalbo Fronne, et reconnaissant le dit Von Meysenberg comme leur agent.

S. P. HENRY,
Orateur de la Chambre des Représentants.

R. H. SNYDER,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 6 juillet 1896.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme.

GEO SPENCER,
Sous-Secrétaire d'Etat.

No 44] LOI

Faisant une allocation pour payer le déficit dû pour la subsistance et d'autres dépenses des troupes de l'Etat en campagne à la Nouvelle Orléans, à l'occasion des scènes de désordre sur la levée en mars 1895.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la somme de cinq mille dollars ($5,000) est par la présente loi allouée, à prendre du fonds général de l'année 1896, pour payer le déficit dû pour la subsistance et autres dépenses des troupes de l'Etat en campagne à la Nouvelle-Orléans, à l'occasion des troubles sur la levée en mars de l'année 1895.

S. P. HENRY,
Orateur de la Chambre des Représentants.

R. H. SNYDER,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 6 juillet 1896.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme.

GEO. SPENCER,
Sous-Secrétaire d'Etat.

A NOS ABONNES.

L'Administration de l'*Abeille*, pour être agréable à ses lecteurs en déplacement d'été, leur fait savoir qu'elle acceptera des *abonnements de saison* pour toute durée, commençant et finissant au gré des abonnés.

Prière de faire accompagner toute demande d'abonnement du prix de l'abonnement en un mandat-postal.

BULLETIN MARITIME.

LUNDI, 10 AOUT 1896

EXPEDIES EN DOUANE

(Depuis notre dernier Rapport.)

Steamship ang Professor Morse, Colombo, Ceiba, Hond.
Steamship alle Eurena, Bothe, Brême
Steamship ang Traveller, Wood, Liverpool.
Steamship ang Arabian Prince, Gill, Anvers via Havre

ARRIVÉS.

BATEAUX A VAPEUR.

(Depuis notre dernier Rapport)

Grover Cleveland, Wilcox, Bas du Fleuve
H F Frisbie, Nye, Pittsburg, avec 6 barges
Lafourche, Charlet, Thibodeaux
Stella Wilds, Aiken, New Hope
Whisper, Campbell, Bayou Sara
Towboat H M Hoxie, Lorg, St-Louis, avec 7 barges.

EXPORTATIONS

(Depuis notre dernier Rapport.)

HAVRE—par steamship Arabian Prince—1209 balles coton

Arrivages de produits.

(Depuis notre dernier Rapport.)

BAS DU FLEUVE—par steamer Grover Cleveland—300 sacs riz brut
THIBODAUX—par steamer Lafourche—12 boucts sucre 364 barils sucre
NEW HOPE—par steamer Stella Wilds—78 barils melasse 252 sacs riz brut nouveau
BAYOU SARA—par steamer Whisper—653—611 barils sucre 484 sacs riz brut nouveau 16 balles coton nouveau
ST LOUIS—par towboat H M Hoxie et barges—Fret assorti.

Reçu par les chemins de fer

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—25 balles coton
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD & YAZOO & MISSISSIPPI VALLEY RR—Fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR—Fret assorti.
NEW ORLEANS & NORTHEASTERN RR—12 balles coton
SOUTHERN PACIFIC COMPANY—872 balles coton
N. O. FORT JACKSON & GRAND ISLE—Fret assorti.
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RR—Fret assorti.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

MARDI, 11 AOUT 1896

Grand Ile—JENNIE B., à 7:30 A M
Bas du fleuve—GROVER CLEVELAND, 11 A M
Haut du fleuve—STELLA WILDS, à 12 M

MERCREDI, 12 AOUT 1896.

Grand Lake—NATCHEZ, à 5 P M

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans

NEW-YORK

Steamship Louisiana, Gager.....parti 1er août
Goélette John F Kranz, McDonald parti 1 août
Steamship El Rio Quick.....parti 1er août

LIVERPOOL.

Steamship Mira, Ball.....parti 30 juil
Steamship West Indian, Jackman.....parti 1 août
Steamship Costa Rican, Kelly.....parti 23 juil
Steamship Nicaraguan, King.....parti 16 juil
Steamship Barbadian, Highton.....parti 20 juil
Steamship Legislator, Tennant.....parti 22 juil
Steamship Navigator, Rutherford.....parti 11 juil
Steamship Louisianian, Foster.....parti 2 juil

RIO DE JANEIRO.

Steamship Atala, —.....parti 23 juil
Steamship Campania, —.....parti 17 juil
Steamship Pascal, —.....parti 3 août

PERNAMBUCO.

Navire Favorite, Johannesen.....parti 4 mai
Steamship Inventor, Goldman.....parti 27 juil
Steamship Eddystone.....parti 17 juil

HAMBOURG.

Steamship Galicia, Pietsch.....parti 18 juil
Steamship Alnwick, —.....parti 23 juil

LONDRES.

Steamship Moorish Prince, —.....parti 26 juin

SWANSEA.

Steamship Barbadian, Highton.....parti 23 juil

BOSTON.

Goélette Mary Louise.....parti 23 juil

ROTTERDAM.

Steamship Aco, Pool.....parti 11 juil

ST-LUCIA.

Steamship Romulus, —.....parti 1 août

JOHN BONNOT.

Entrepreneur de Pompes Funèbres

Raoul Bonnot, Directeur.
No 623 rue Ste-Anne,
Téléphone No 1043.
14 juin—3m

Je ne serai responsable d'aucune dette contractée par qui que ce soit ou de marchandises délivrées sans un ordre écrit. Tous ceux ayant des réclamations à faire devront s'adresser de suite à

JNO. J. MOONEY.
705 rue du Camp et 713 rue Austerlitz.
11 août—3f

28 Rue Bergère CHABLE PARIS

Citrate de FER CHABLE 300,000 CURES DE Gonhorrée Flueurs blanches Pertes séminales Débilité des organes Dans toutes Pharmacies.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

TIMBRES-POSTES—Pour du comptant. Vieilles éditions des Etats de France et d'Allemagne, Confédérés et Etats Unis, St-Charles News Co., 108 rue St-Charles.
8 août—1m

RESIDENCE désirable à deux étages, sept chambres, cuisine, etc., avec bain, 1975 rue Esplanade. Possession donnée de suite. SPEAR & ESCOFFIER, Nouveau No 723 rue Commune.
5 août—7f

ON demande—Que les propriétaires et agents sachent que le Pelican Excavating Co., nettoie les voûtes à des prix plus bas qu'aucune autre compagnie. Bureau 320 rue Carondelet
25 juil—1m

CHEMINS DE FER.

SOUTHERN PACIFIC COMPANY SUNSET ROUTE

Bureau de Billets de la Ville,
Coin St-Charles et Canal.
Depot de Passagers,
Tête de l'Avenue Esplanad

TRAIN DE SERVICE QUOTIDIEN.

Départs.	Arrivées.
Express de la Californie No 20. 9:15 a. m.	No 19....6:45 p. m
Mail rapide du Texas et du Mexique No 18. 8:35 p. m.	No 17....6:55 a. m.

Pullman Buffet Drawing Room Sleepers Nos 19 et 20 entre la Nouvelle-Orléans, Los Angeles et San Francisco. Nos 17 et 18 entre la Nouvelle-Orléans, Houston et Galveston; Nlle-Orléans et San Antonio; San Antonio et la ville de Mexico.

Weekly Tourist Sleepers quittent la Nlle-Orléans tous les samedis pour San Francisco.
fév—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marchandises Sèches, Variétés, Etagères, Comptoirs, Installations, Coffre-fort, Machine à Coudre et Divers.

Succession de Marie Schwartzman.

No 50,358—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 727 rue Commune—JEUDI, le 13 août 1896, à 11 heures A. M., sur les lieux Nos 1305 à 1309 rue Decatur, près Esplanade, en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté 31 juillet 1896, in re et pour le compte de la succession de Marie Schwartzman, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:—

Un lot de marchandises sèches, variétés, comptoirs, étagères, coffre-fort et divers.

Conditions—Comptant.
2 août—2 9 11 12 13

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

LE JOLI COTTAGE SIMPLE,

No 2322 Rue Conti,

ENTRE LES RUES TONTI ET MIRO.

Ellen Buckley et als. vs. les Mineurs Buckley.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.—No 49,747

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau, 610 rue Gravier—MARDI, 1er septembre 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 26 juin 1896 et signé le 2 juillet 1896 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le fond du Douzième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Conti, Tonti, Miro et Bienville, désigné par le No 7 dans l'îlot No 15, d'après un plan dressé par A. D'Hemécourt, voyer, le 16 juillet 1853; le dit lot mesurant vingt-sept pieds sept lignes de face à la rue Conti sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent neuf pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations s'y trouvant, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en dépendant en quelque sorte.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple, contenant deux chambres et cuisine, retiré de la rue, avec un grand parterre sur le devant et portant le No municipal No 2322 rue Conti.

Conditions.—Une moitié en plus comptant la balance à 1 an, garanti par hypothèque sur la propriété, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication; l'acte de vente devra contenir toutes les clauses usuelles, transfert de la police d'assurances, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses de sécurité, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1896 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication.

Acte de vente par devant F. N. Butler, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 juil—31—août 4 11 18 25—sept 1

PAR LE CONSTABLE.

Vve Thos Gorman vs Hugh Dolin.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orleans. — No 30,899 — En vertu d'un writ de fieri facias, adressé à moi par l'Honorable W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cite de la Nouvelle Orleans je procéderai à la vente aux enchères publiques au nom entrepôt rue Lafayette, entre les rues Camp et Magazine, le MARDI, 11 août 1896, à midi, des propriétés suivantes, à savoir:—

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

31 juil—31—août 5 11 ED. P. FOLEY, Constable.

Dame Sirora vs Frederick Sharmann.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orleans.—No 25,613—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon entrepôt No 728 rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième district de cette ville, le LUNDI, 17me jour d'août 1896, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

13 boîtes contenant chacune une paire de souliers et de pantoufles assortis pour homme.

8 souliers pour homme.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
5 août—5 12 17

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Devlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,580—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte annuel présenté par J. Numa Rouselli, exécuteur testamentaire dudit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
11 août—11 15 20 Greffier.

Succession de Margaret Hecker, femme d'Urban Theurer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 50,237—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jean Philip Cheron, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
7août—7 11 16 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de la Pelican Insurance Company, en Liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,671—Division—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par les liquidateurs de cette Compagnie, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués, conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O GUERIN.
11 août—11 15 20 Greffier.

Gustave Maas, l'associé survivant de Maas & Kourad, faisant des affaires sous le nom de la Southern Engineering Supply Co. vs les créanciers de la dite raison sociale.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 49,553—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par W. R. McKee, syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN